

tration des affaires du Parlement, c'est que les vis-à-vis aient consenti à lui consacrer du temps. Je le dis en tant que nouveau membre de la Chambre, car j'ai eu le privilège de faire partie d'un comité spécial de la procédure qui avait été chargé de recommander des changements au Règlement de la Chambre.

Une voix: C'est ce qui est mauvais.

M. Jerome: A ce comité, composé de représentants des premières banquettes de l'opposition, nous avons tenu, à mon avis, des réunions fructueuses pour décider des changements qui, selon nous, allaient améliorer et accélérer la gestion des affaires de l'État à la Chambre. Après trois mois consacrés à ce travail, un débat s'amorça juste avant Noël sur la règle 16A, comme on l'a appelée, la règle qui répartissait le temps des débats. Comme nous le savons tous, l'opposition eut alors recours à une tactique dont elle se sert avec beaucoup d'habileté, celle de s'enfermer dans son opiniâtreté et de refuser tout changement au Règlement. Très bien. Ils en ont tiré un capital politique en déclarant aux journalistes: «Nous résistons à ces changements, parce que le gouvernement tente de nous écraser et de nous museler à la Chambre.»

Des voix: Bravo!

M. Jerome: Une fois encore les cages de l'opposition sont secouées. Les députés de l'opposition ne semblaient pas comprendre alors et ne comprennent pas encore qu'ils consacrent déjà la plus grande partie des séances de la Chambre à parler...

M. MacInnis: Oui, car on ne vous permet pas de le faire.

M. Jerome: Les députés de l'opposition ne se rendent pas compte qu'en vertu de la règle concernant la répartition du temps, la période de temps mise à leur disposition à la Chambre ne sera pas réduite. Les députés de l'opposition qui de temps à autre crient, claquent et martèlent le dessus de leur pupitre parleront encore autant qu'ils le font actuellement, c'est-à-dire 65 p. 100 du temps. Il n'y aura qu'une seule différence: dans la même année parlementaire, ils devront examiner divers sujets; ils n'auront pas le plaisir de consacrer la moitié de leur temps à parler du grain humide, comme ils le font actuellement, sujet qu'ils semblent tous connaître à fond. Ils devront étudier diverses mesures faisant partie d'un programme gouvernemental complet, dynamique, intéressant et intelligent.

Cela semble être un peu trop pour qu'ils puissent s'en occuper au cours d'une année parlementaire ordinaire. Que disent-ils? Voici leur rengaine: nous sommes l'opposition sacrée et nous défendrons jusqu'à la mort notre droit de ralentir les affaires de la Chambre au point où nous pourrions suivre ce qui s'y passe. C'est là leur réussite. C'est la position qu'ils ont adoptée pendant les débats deux semaines avant Noël et pendant six autres longues semaines à la fin de la session, juste avant le congé d'été. Il n'y a aucune raison pour laquelle ils ne devraient pas continuer à se comporter ainsi le reste de leur existence parlementaire.

Une lueur d'espoir aujourd'hui: c'est un jour de l'opposition et nous sommes saisis d'un sujet relatif à la conduite du Parlement. Nous aurons un exemple des vues constructives des députés d'en face qui se sont arrangés pour que le débat porte sur ce sujet afin d'exprimer leurs idées avant de soumettre le gouvernement à un vote de défiance fondé sur leurs observations. Donc, nous savons que nous entendons aujourd'hui les meilleures idées qu'ils ont sur ce sujet; nous pourrions lire le compte rendu demain et le scruter ligne après ligne au cas où nous aurions manqué quelques-unes des perles de sagesse qu'ils ont lancées aujourd'hui. Le hansard renfermera à tout jamais les améliorations étonnantes et dynamiques proposées en conformité avec les programmes des partis de l'opposition. Leurs membres les plus compétents vont énoncer leurs théories et ils nous diront exactement comment diriger le Parlement.

Je peux dire dès maintenant, même sans avoir vu le compte rendu du débat, que je ne brûlerai pas d'impatience d'ici demain, car j'étais à la Chambre aujourd'hui et je n'ai pas entendu les vis-à-vis faire une seule suggestion valable. Je les mets au défi d'indiquer une seule proposition qu'on a présentée aujourd'hui pour améliorer le fonctionnement de la Chambre.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Un député demande la parole pour relever le défi qu'on vient de lancer mais le Règlement ne lui permet pas de le faire maintenant.

M. MacInnis: Je soulève la question de privilège. Certes, monsieur l'Orateur, quand un partisan du gouvernement provoque de cette façon, il devrait céder une partie de son temps à ceux qui veulent relever le défi.

M. l'Orateur: Le Règlement ne le permet pas.